

Le prénom d'André lui fut imprimé au baptême en l'honneur de son parrain, feu M. André Lacroix.

Cependant, le petit André, parvenu à cet âge où l'on se croit raisonnable, trouva si prosaïques les prénoms de *André-Ferdinand-Aurèle* enfilés l'un dans l'autre, que, jetant à la défroque son appellation baptismale, il réussit à se faire dénommer *Marc-Aurèle*, nom qu'un empereur autrefois illustra, comme l'on sait, et qu'Aurèle voulait probablement illustrer à son tour.

Tout considéré, il me semble que ce travestissement de noms est chose des plus pardonnables, car s'il n'est pas très harmonieux de dire "ANDRÉ Plamondon," peut-être serait-il encore plus cocasse de s'entendre appeler "monsieur AURÉLIE!"

Quant à se nommer FERDINAND, ç'eût été une affaire assez aristocratique car Ferdinand est le nom très comme il faut qu'ont porté plusieurs souverains d'Allemagne, d'Espagne, de Naples et des Deux-Siciles, de Portugal, de Toscane, de Brunswick et de Parme jusqu'au nombre de pas moins de vingt-trois, à ce que nous dit l'histoire; mais un seul nom effaçait en grandeur celui-là, et en effet quand on a dit MARC-AURÈLE, est-il un nom que l'on puisse comparer à ce nom-là dans l'immense catalogue des hommes de tous les siècles?

Assurément non, et c'est ce qui justifia M. André Ferdinand Aurèle Plamondon de se nommer privément et publiquement Marc-Aurèle, et Marc-Aurèle il est resté jusqu'à cette date.

On ne dit pas si la supercherie en question dut contrister l'âme du respectable parrain, M. André Lacroix, et celle de dame Marie Angèle Gosselin, la très digne marraine. L'histoire au moins n'oubliera pas de dire que cette substitution d'un nom faux à des noms authentiques, n'est pas strictement honnête, bien que d'autres individus que M. André Plamondon se soient donné cette même licence au préjudice de leur acte de baptême.

En passant, il est bon de se souvenir que le prêtre qui baptisa M. André Plamondon fut le révérend M. P. MacMahon. Ce qui a fait dire que c'est peut-être de son baptême que date la haine implacable et féroce que M. André Plamondon a vouée aux irlandais en la faisant épouser à bien des dupes innocentes.

Quoiqu'il en soit, il est de toute évidence que monsieur André Plamondon n'est plus l'homme de son baptême, mais qu'il n'est pas non plus un MARC-AURÈLE.

Continuons.

L'auteur de cette esquisse a connu M. André Plamondon pendant son temps de collège, et l'a vu grandir sur les bancs de ses classes. C'en est assez pour qu'il soit favorable à M. André, dit *Marc-Aurèle*, autant que la justice et le devoir le lui permettront. Conséquemment, il dira que le jeune André, dit *Marc-Aurèle*, se distingua dans ses études; qu'il fut noté pour ses talents brillants, pour sa facilité, pour ses aptitudes littéraires. En un mot, il gagna légitimement cette renommée qu'on lui fit au sortir de ses études et que d'autres que lui ont possédée quelquefois dans le monde, sans l'avoir précisément méritée.

Quand il eut quitté le capot, André Plamondon ne parla point de se faire avocat. Un sien parent m'assure qu'il voulait étudier la médecine;